

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification urbaine réglementaire. Il s'impose aux documents d'urbanisme communaux (Plan locaux d'urbanisme et cartes communales). Il encadre les orientations et objectifs généraux de l'aménagement du territoire en matière de : développement économique, déplacements, logement, préservation des espaces agricoles et naturels... Le bilan du SCoT Centre Manche Ouest a révélé des enjeux auxquels devra répondre le nouveau SCoT dont la démarche de révision a débuté à l'été 2022. Cette révision permettra d'intégrer l'évolution du contexte législatif suite aux lois Grenelle, notamment ALUR, ELAN, Climat et Résilience... La modernisation des SCoT de 2021, modifiant le format du document, permettra aux élus de définir les ambitions au sujet de la transition territoriale face au changement climatique.

LE TERRITOIRE DU SCoT

La composition du SCoT Centre Manche Ouest a évolué au cours de son histoire. En 2010, le SCoT était composé de 113 communes qui se répartissaient dans 9 communautés de communes. Suite à des fusions, le territoire du SCoT compte 78 communes sur 2 communautés de communes : Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage.



DU BILAN À LA RÉVISION DU SCoT

Définition des orientations et des objectifs généraux d'aménagement et développement du territoire

Réponse aux enjeux identifiés dans les bilans, intégration des évolutions réglementaires et législative



Analyse des résultats de l'application du SCoT tous les 6 ans

Les principaux enjeux issus



RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE, RENOUELEMENT URBAIN

Le bilan du SCoT indique l'artificialisation de 607 ha supplémentaires entre 2012 et 2018.

Les principaux enjeux qui se dégagent en matière de consommation d'espace pour la révision du SCoT :



Réduction de l'artificialisation des sols



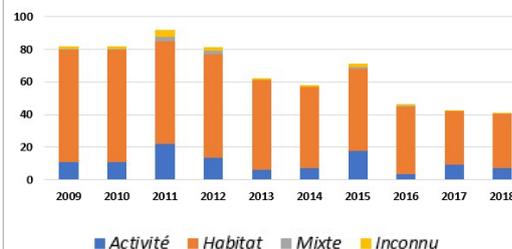
Renouveau urbain et intensification urbaine, notamment via la reconquête des friches, la diversification des formes urbaines, la libération des logements vacants...



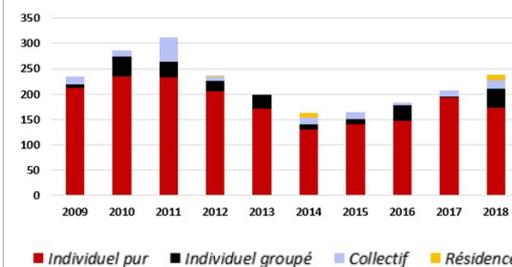
Structuration du développement du territoire à l'échelle des 78 communes afin de valoriser les complémentarités



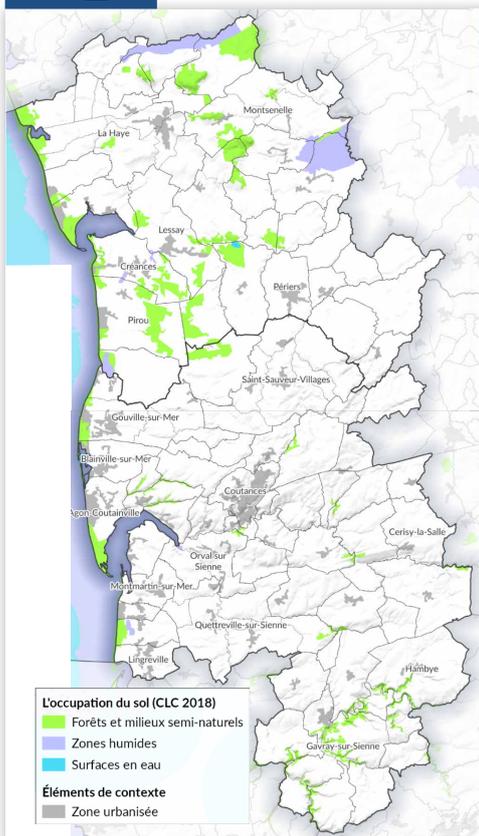
Évolution de la consommation des terres agricoles 2009/2019 en ha selon la destination



Nombre de logements commencés par an et par typologie



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Entre 2012 et 2018, les espaces agricoles ont connu une diminution de leur surface, tandis que les espaces artificialisés et naturels ont globalement augmenté.

Cette évolution s'explique par une tendance à la fermeture des milieux ouverts agricoles et végétalisés, liée au changement de pratiques agricoles et d'entretien.

Les **principaux enjeux** qui se dégagent en matière de biodiversité pour la révision du SCoT :



Réduction de l'imperméabilisation des sols, de la consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'urbanisation en application de la loi climat et résilience



Préservation des surfaces agricoles et de leur diversité



Prévention de la fermeture des Vallées et identification des potentiels de renaturation



Préservation, valorisation et restauration de la Trame verte et bleue (TVB) du territoire, garante de la biodiversité

Évolution de l'occupation des sols entre 2012 et 2018 :

+ 247 ha pour les milieux naturels

+ 607 ha pour les surfaces artificialisées

- 854 ha pour les espaces agricoles

du bilan du SCoT 2022



PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le bilan du SCoT identifie certaines problématiques en matière de qualité de la ressource en eau (souterraine et superficielle, zones humides, traitement des eaux usées). Pour y répondre, le territoire pourra s'appuyer sur des outils performants (SAGE, Contrat Territorial « Eau et Climat », inventaires, stations d'épuration...).

Les principaux enjeux qui se dégagent en matière de ressource en eau pour la révision du SCoT :



La gestion durable de la ressource en eau

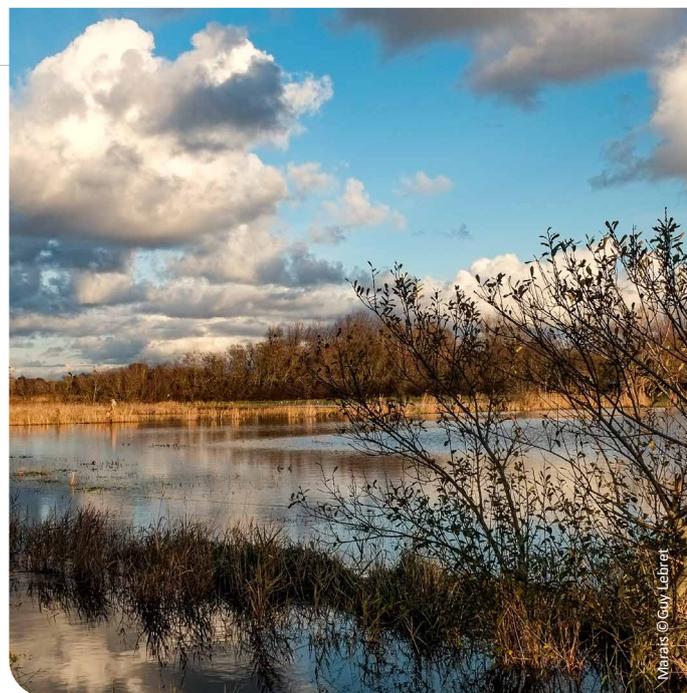
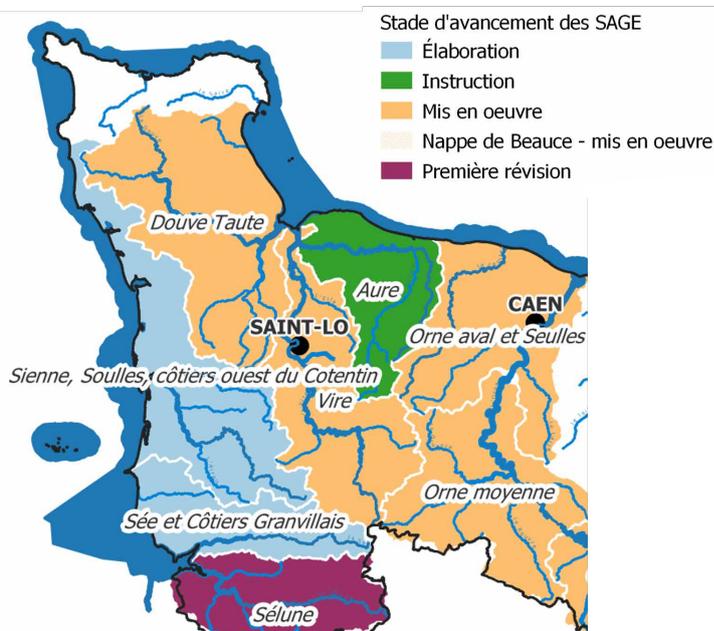


L'amélioration de la qualité des eaux notamment via la maîtrise de l'assainissement, la réduction des risques de pollution des milieux et de la salinité des nappes...



La préservation des zones humides et des réserves d'eaux

Carte de l'état d'avancement des SAGE, 2022 – Source : Agence de l'eau Seine-Normandie



PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La qualité du cadre de vie du Centre Manche Ouest repose en grande partie sur la gestion durable des différentes composantes de l'aménagement et du développement du territoire : traitement des déchets, production et économie d'énergie, mobilités durables...

Des enjeux se dégagent en matière de développement durable pour la révision du SCoT :



La réduction de la production de déchets et leur valorisation



La rénovation thermique des bâtiments



Le développement de la production d'énergie renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et techniques



La diversification de l'économie locale via le développement de la filière bois-énergie



L'adaptation et le dimensionnement des réseaux viaires aux flux routiers



Le développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et de la mobilité douce (cheminements piétons et voies cyclables)



GESTION CONCERTÉE DU LITTORAL

L'attractivité du littoral, résidentielle et touristique notamment, a généré au cours des dernières décennies une pression urbaine sur cet espace fragile soumis aux effets du réchauffement climatique accentuant les risques naturels (érosion, submersion marine).

Les principaux enjeux qui se dégagent en matière de résilience du territoire pour la révision du SCoT :



L'anticipation des évolutions liées au réchauffement climatique en lien avec la prise en compte des risques submersion et recul du trait de côte, l'évolution du bocage, les changements agricoles...



La structuration et l'adaptation du développement des pôles littoraux en lien avec les évolutions démographiques et le développement des activités (tourisme, élevage...)



L'aménagement du littoral sous le prisme de la résilience, en adéquation avec la préservation, la valorisation du littoral et la loi climat et résilience



STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE

ALÉAS LITTORAUX

Notre littoral pour demain
Périmètre d'étude

PORTBAIL
Nom de la sous-cellule hydro-sédimentaire

Aléas à 100 ans

Submersion

Erosion

scot-centre-manche-ouest.fr

Syndicat Mixte du SCoT
Centre Manche Ouest
18 rue du Clos
50590 Montmartin-sur-Mer

02 33 76 79 65
scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr

coutancesmeretbocage.fr

Communauté de Communes
Coutances mer et bocage
Hôtel de Ville
50200 COUTANCES

02 33 76 55 55
contact@communaute-coutances.fr

cocm.fr

Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche
20 rue des Aubépines
50250 LA HAYE

02 33 07 11 79
contact@cocm.fr